

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	22	Pour : 18 Contre : 5 Abstentions :

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Jean MENDEZ, doyen d'âge.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DOREY Bernard, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne, M. PUGNETTI Christophe, Mme DUBOSQ Dominique, M. FORGUES Gérard, Mme GROSJEAN Véronique, M. DUFOUR Jean-Michel, Mme OCHOA Sonia, M. PAILLART Vincent, Mme PICCIN Colette, M. LOUBET René, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. GENSAC Christian, Mme DOUAT Karine, M. LAPISSE Michel, Mme LUCANTE Sandrine, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, M. MENDEZ Jean, Mme CLAVE Laetitia.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Sandrine RONCERAY à Mme Fatma ADDA.

Madame Nina MAYNAU-VERBANAZ est élue secrétaire de séance

## 2026.02.02 : OBJET : PROCES-VERBAL de l'ELECTION du MAIRE

Le Conseil Municipal,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7 à L 2122-8,  
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Nina MAYNAU-VERBANAZ pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants :	23
- nombre de bulletins :	23
- bulletins blancs ou nuls :	5
- suffrages exprimés :	18
- majorité absolue :	12

A obtenu :

- M. Bernard DOREY, dix-huit (18) voix.

M. Bernard DOREY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

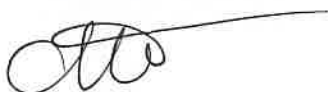
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

COURRIER ARRIVEE LE  
23 MARS 2026  
Sous-Préfecture de MIRANDE

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 23 mars 2026

La Secrétaire de séance,  
Nina MAYNAU-VERBANAZ




Le Maire,  
Bernard DOREY

